



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 10 Avril 2024

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Vote du Compte Administratif 2023 – Assainissement Non Collectif Délibération n°58/2024

Date de convocation des Délégués Syndicaux	02 Avril 2024
Date d'affichage	02 Avril 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	45
Nombre de Délégués en exercice	43
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	29
Nombre de Procurations	05

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-avril à 16h00, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des mariages de la Mairie de Vire Normandie – 11 rue Deslongrais 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BENOIST Bernard, BROGNIART Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DEBROIZE Pascal, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, GALLIER Pierre-Henri, GOSSMANN Patrick, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LELARGE Michel, LETELLIER Nadine, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, ROBBES Martine, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs BAZIN Lucien, BRISON-VALOGNES Coraline, CATHERINE Pascal, DECLOMESNIL Alain, FAUDET Olivier, FERGANT Françoise, LEFRANCOIS Denis, MAINCENT Lyliane, RAVENEL Georges et ROSSI Annie.

Etaient absents : Messieurs COURTEILLE Jacques, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin et GUETTIER Mickaël.

Procurations : de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Monsieur JUS Eric, de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur MAROT DECAEN Michel, de Monsieur FAUDET Olivier à Monsieur Jean-Luc HERBERT, de Madame FERGANT Françoise à Monsieur BROGNIART Frédéric et de Madame MAINCENT Lyliane à Madame DESMOTTES Nicole.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 16h10.

Madame ARNAUD Christine a été nommée secrétaire de séance.

I – DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Francis HERMON, le Président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois ne participant pas aux votes des comptes administratifs propose à l'Assemblée d'élire un Président de Séance avant de se retirer.

Candidat : Monsieur BROGNIART Frédéric. Vote au scrutin secret ou public ? Les conseillers syndicaux décident de procéder à un vote au scrutin public.

Après délibération, à **l'unanimité des présents** les conseillers syndicaux élisent Monsieur BROGNIART Frédéric pour assurer la présidence de la séance lors du vote du compte administratif 2023 pour le budget assainissement Non Collectif (SPANC) de l'ex-SIVOM de Saint Sever

Monsieur Eric JUS ex-Président du SIVOM de ST SEVER, ne participera pas au vote du compte administratif du budget Assainissement Non Collectif (SPANC) du SIVOM de ST SEVER ;

II – VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 :

Les conseillers syndicaux sont invités à approuver le compte administratif 2023 du budget assainissement non Collectif de l'ex-SIVOM de ST SEVER ancienne structure à laquelle le Syndicat des Eaux du Bocage Virois s'est substitué, qui se présentent comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF					
2023 : Section d'Exploitation					
	Résultat de Clôture 2022	Recettes	Dépenses	Solde d'exécution 2023	Résultat de clôture 2023
SIVOM de St Sever	-133 248,83	167 659,09	27 157,90	140 501,19	7 252,36
2023 :Section d'investissement					
	Résultat de Clôture 2022	Recettes	Dépenses	Solde d'exécution 2023	Résultat de clôture 2023
SIVOM de St Sever	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Résultat cumulé 2023 pour l'ensemble des structures fusionnées (hors RAR : restes à réaliser)					12 252,36

Les chiffres du tableau ci-dessus sont en euros hors taxe.

Il est précisé que le vote du compte administratif 2023 pour les budgets annexes ANC des communes de Souleuvre en Bocage et Vire Normandie reste du ressort des conseils municipaux.

Le résultat cumulé du compte administratif du budget de l'assainissement non collectif tient compte des restes à réaliser à reporter en N+1.

Le résultat 2023 cumulé réel est de 12 252,36 €, avec une absence de restes à réaliser.

Afin de procéder au vote, Monsieur le Président quitte l'assemblée. Rappel : l'ancien président du SIVOM de St Sever ne prend pas part au vote.

Le nombre de délégués qui assistaient à la séance pour le vote du compte administratif est donc de : 27

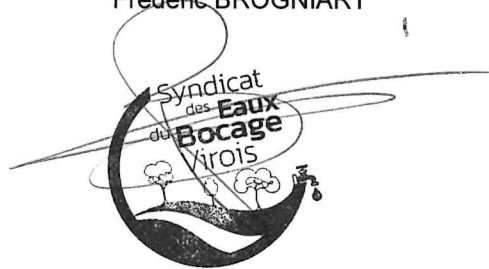
Le nombre de Procuration à retenir pour le vote du compte administratif est de : 04 puisque Monsieur Eric JUS ne peut participer à ces votes et qu'il a reçu procuration de Madame BRISON-VALOGNES Coraline

Après délibération, à l'**unanimité des présents**, les délégués syndicaux approuvent le compte administratif 2023 du budget assainissement non collectif de l'ex SIVOM de Saint Sever.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le *PRESIDENT* de Séance,
Frédéric BROGNIART



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le



ID : 014-979895364-20240410-DELIB2024_58-BF

